

## C. C. F. 2019

### Modalités :

- Par équipe de 4 pêcheurs ;
- Plusieurs équipes par club sont autorisées (équipe A , équipe B, équipe C etc..) ;
- Mise = 200,00 € par équipe pour les 3 journées ;
- Dates et lieux ;
  - 28/04/2019 Luttre ;
  - 18/08/2019 Ronquières Bief au lampes ;
  - 27/10/2019 Boël.

Coordinateur et inscriptions par email: [marcq.roland1@gmail.com](mailto:marcq.roland1@gmail.com)

Organisateurs des 3 journées : Clubs désignés par les fédérations locales.

- A chaque journée : 4 coupes pour les 4 pêcheurs de l'équipe vainqueur de la journée + une enveloppe (prix en espèces) de **400,00 € minimum** (ou plus en fonction du nombre d'équipes).
- Classement final : 4 prix en nature **total minimum 2.400,00 €** pour l'équipe classée 1<sup>ère</sup> au classement final + une enveloppe (prix en espèces) de **1.000,00 € minimum**. **D'autres prix en espèces seront ajoutés (2<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> etc...) en fonction du nombre d'équipes inscrites.**

- 
- Chaque équipe peut faire 2 remplacements durant le championnat, à condition que :
    - a) Les remplaçants soient licenciés dans le club qu'ils représentent ;
    - b) Les remplaçants ne peuvent être remplaçants (pêcher) que dans une équipe (équipe A ou équipe B etc ) du club qu'ils représentent.
    - c) D'autres remplaçants (autres pêcheurs) sont autorisés dans une autre équipe du club (équipe A ou équipe B ou équipe C) à condition qu'ils soient licenciés dans ce club
    - d) Un pêcheur qui a été remplacé lors d'une des journées, peut réintégrer sa place dans son équipe ;
    - e) Les clubs ne doivent pas obligatoirement donner les noms des remplaçants lors de l'inscription pour l'entame de la 1<sup>ère</sup> journée. Pour les autres journées le remplacement d'un pêcheur (nom et prénom) doit être communiqué minimum 2 jours avant le concours.

Les infos concernant chaque journée : lieu de rendez-vous, local ou au bord de l'eau, heure du tirage des places, modalités spécifiques, véhicules sur le halage, etc... seront disponibles sur [www.peches.be](http://www.peches.be)

Après l'inscription, le numéro du compte bancaire vous sera communiqué et celle-ci ne sera validée qu'après réception du paiement.